AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

MERCREDI 5 AVRIL 2023, À 19 H*
En mode hybride (présentiel et virtuel) à l'endroit suivant :
Salle communautaire de Kamouraska
67, avenue Morel
Kamouraska (Québec) G0L 1M0

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Chaque titulaire d'une police d'assurance qui désire participer, tant virtuellement qu'en personne à l'endroit mentionné, doit communiquer avec la mutuelle au plus tard le 30 mars 2023 par courriel à dulacaufleuve@promutuel.ca ou par téléphone au 1 800 463-9646 et fournir les informations suivantes : prénom, nom, courriel, adresse, numéro de téléphone et numéro de police. Indiquez aussi si votre présence sera virtuelle ou en personne à la salle communautaire de Kamouraska.

Pour participer en mode virtuel et voter, chaque membre-assuré doit détenir une adresse courriel pour accéder à la plateforme virtuelle.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les membres présents pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les administrateurs et poser des questions au conseil d'administration.

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège nº 1
Siège nº 3
Siège nº 5

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10e) jour avant l'assemblée, soit le 27 mars 2023, à 16 h, le bulletin de mise en candidature, les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi est fait à l'adresse dulacaufleuve@promutuel.ca. Les membres-assurés peuvent également communiquer à cette adresse courriel pour se procurer les documents de mise en candidature mentionnés ci-dessus. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse dulacaufleuve@promutuel.ca, au plus tard le 4 avril 2023 à midi, un formulaire de procuration dûment rempli, lequel est également disponible à cette même adresse. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

Plusieurs prix de présence sous forme de chèque-cadeau et bonis dollars seront tirés parmi les membres présents dont un grand prix de 1 500 $.

*Un léger goûter vous sera servi dès 18 h.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'assemblée se tiendra uniquement par webdiffusion.

Pierre Raymond
Secrétaire du conseil d'administration
Diffusé le 21 mars 2023

PROMUTUEL
ASSURANCE
DU LAC AU FLEUVE